



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU
JEUDI 26 JANVIER 2023
18 H 30

Note de Synthèse

*Conformément à l'article L.2121-12 alinéa 1^{er} du Code Général
des Collectivités Territoriales*

Ce dossier contient 19 feuillets.

Sommaire

NUMÉRO	INTITULÉ	RAPPORTEUR	PAGE
	Lettre de convocation		1
1	Versement d'une subvention de démarrage pour le fonctionnement du Cocon janvier 2023	Thierry DUPUIS	2
	Compte-rendu de la séance précédente		3

Jujurieux, le jeudi 19 janvier 2023

A Mesdames et Messieurs les Membres du
Conseil Communautaire

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous convier au **Conseil Communautaire qui se tiendra :**

**Le jeudi 26 janvier 2023, à 18h30
Au Foyer Rural à Poncin**

Et dont l'ordre du jour sera le suivant :

- **Présentation de Florent Pellizzaro pour le transfert de la compétence eau et assainissement**
- **Présentation prospective financière par Mounir El Ghadouani de KPMG**

- **Vérification du quorum et élection d'un secrétaire de séance,**
- **Validation du compte-rendu du Conseil du jeudi 15 décembre 2022,**
- **Présentation des décisions prises dans le cadre des délégations.**

FINANCES-FISCALITE

Rapporteur : Thierry DUPUIS


Point 1 - Versement d'une subvention de démarrage pour le fonctionnement du « Cocon » janvier 2023

QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de recevoir, mes chers collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Thierry DUPUIS



Conseil Communautaire du 26 janvier 2023

Rapporteur : Thierry DUPUIS

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE DÉMARRAGE POUR LE FONCTIONNEMENT DU COCON JANVIER 2023

Lors du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022, les élus avaient validé le principe :

- Que pour l'année 2023, le montant de la subvention de fonctionnement de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon au COCON serait déterminé au BP en mars 2023.

- Mais afin de permettre à la structure de fonctionner ces premiers mois et de disposer ainsi d'une trésorerie suffisante, il est proposé qu'un premier versement correspondant à la somme déjà votée sur le budget 2022, soit 53 940€, puisse être attribué dès ce début d'année.

- Cette somme comprend 24 281€ de subventions qui ont été perçues par la Communauté de Communes au titre de l'année 2022 et 2023 pour financer les actions qui sont aujourd'hui portées par le COCON.

En effet, c'est la Communauté de Communes qui est signataire des conventions avec la CAF et la MSA et qui continuera à toucher les subventions qui correspondent à une partie du programme du COCON.

Il convient de délibérer pour attribuer 53 940€ au COCON.





PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Jean-Marc JEANDEMANGE, Aimée BADIER, Xavier BENSSOUSSEN, Joseph CARTIGNY, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Léontina GARNIER, Daniel MARTIN-FERRER, Laure MARTIN, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL, Marie-Thérèse PROYART, Michel BELLANGEON.

Etaient excusé(s): Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Pierre BELY, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER.

Etaient absent(e)s: Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Sylvie EL KHOUTABI, Geneviève GOYFFON, Séverine PETIT, Mathieu ROMANIN

Pouvoirs : Odile ARBILLAT à Anne BOLLACHE, Virginie BACLET à Thierry DUPUIS, Dominique BOUCHON à Aimée BADIER, Frédérique MOLLIE à Béatrice DE VECCHI, David MUGNIER à Christian BATAILLY.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

25 présents : 23 titulaires + 2 suppléants – 30 votants dont 5 procurations

Ordre du jour de la séance

C-2022-086 - Désignation d'un nouveau représentant suppléant de la CCRAPC au Syndicat Mixte BUCOPA

C-2022-087 - Modification de la composition de la commission accessibilité

C-2022-088 - Pouvoir du Président à représenter la CC dans l'ASL Ecosphère Innovation

C-2022-089 - Reversement de la taxe foncière des zones d'activités

C-2022-090- Ecosphère proximité Jujurieux, vente du 3^{ème} lot (modification)

C-2022-091- Ecosphère Proximité Jujurieux, vente du 4^{ème} lot



Vérification du quorum et élection d'un secrétaire de séance :

La vérification du quorum est faite et il est constaté qu'il est atteint avec 25 personnes présentes sur 37 membres.

Le secrétaire de séance est Myriam FANGET.

La DGS, Véronique SZYSZ-CHAUVIN est excusée et elle est remplacée par Laurence DAGUIER.

Validation des comptes-rendus des Conseils du jeudi 17 novembre 2022 :

Les membres du Conseil Communautaire valident le compte-rendu.

Présentation des décisions prises dans le cadre des délégations :

Conformément aux l'articles L. 5211-10 ; L. 5211-5-1 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de compétence conférée par le Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2022, il est rendu compte des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire :

N°	Date	Objet	Commentaire
D-2022-18	07/11/2022	Avenant à la convention avec le SYDOM	Instauration des tarifs de prestations des caractérisations à compter du 1 ^{er} janvier 2022 (prise d'effet rétroactif) : 135€HT/unité
D-2022-19	25/11/2022	Convention avec EcoDDS	Pour la reprise des déchets des outillages du peintre
D-2022-20	25/11/2022	Contrat de prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	Cessation au 1 ^{er} juillet 2022 du contrat avec OCAD3E (ce n'est plus leur mission) Signature d'un nouveau contrat avec Ecosystem jusqu'au 31/12/2027
D-2022-21	25/11/2022	Avenant au contrat de reprise filière acier avec ARCELORMITTAL	Le contrat arrive à échéance le 31/12/2022. Il est prolongé d'1 an.
D-2022-22	25/11/2022	Avenant au contrat de reprise filière plastiques avec VALORPLAST	Le contrat arrive à échéance le 31/12/2022. Il est prolongé d'1 an.
D-2022-23	25/11/2022	Avenant au contrat de reprise du gros de magasin (GM 1.02) avec EPR	Le contrat arrive à échéance le 31/12/2022. Il est prolongé d'1 an.
D-2022-25	25/11/2022	Convention avec Ecologic	Pour la reprise des articles de bricolage et de jardin thermiques (ABJ TH)
D-2022-26	25/11/2022	Convention de prestation de services d'assainissement collectif avec SOGEDO	Pour les 3 postes de relevage pour le réseau d'eaux usées de la zone Ecosphère Innovation. 5 372,65HT€/an. Pour 3 ans.
D-2022-27	01/12/2022	Demande de subvention pour les études transfert de la compétence eau/assainissement	Accompagnement du cabinet E.T.C. Les subventions sont demandées à l'Agence de l'Eau (50% : 68 400€), au département (20% : 27 360€). Reste à charge pour la CCRAPC : 30% soit 41 040€.
D-2022-28	15/12/2022	Avenant au contrat de reprise filière alu avec AFFIMET	Le contrat arrive à échéance le 31/12/2022. Il est prolongé d'1 an.



D-2022-29	15/12/2022	Avenant au contrat de reprise papier-carton avec REVIPAC	Le contrat arrive à échéance le 31/12/2022. Il est prolongé d'1 an.
D-2022-30	15/12/2022	Choix des prestataires pour le MAPA prestation de service d'assurance	Le marché assurances est conclu pour 4 ans dès le 01/01/2023. 4 lots. - Lot 1 dommages aux biens : infructueux - Lot 2 resp. civile : PNAS/AREAS - Lot 3 protection juridique : 2C/CFDP Lot 4 flotte auto : PILLIOT GLISE
POUR INFORMATION			
AA-2022-01	12/12/2022	Représentants de la CCRAPC au CST	Elections professionnelles le 08/12.

➤ **GIP : présentation du bilan de la saison touristique et projets pour 2023 par Anne-Sophie SECONDI, directrice (cf. annexe)**

- Bilan 2022 (Ile Chambod-Merpuis, musée des soieries Bonnet, cuivrierie de Cerdon, office de tourisme) : c'est la deuxième année du syndicat mixte. Le bilan est très positif (équipe dynamique, création d'une seule régie (au lieu de 4), augmentation de la fréquentation, succès des offres proposées, déploiement du label Accueil Vélo, etc.). Plusieurs améliorations sont prévues notamment du bâtiment du musée, de certains parkings, des parcours de visite, de la signalétique, de l'office du tourisme, etc.

Thierry DUPUIS : « L'assemblée générale du GIP a mis en exergue la maîtrise budgétaire et l'investissement des équipes. »

- Grandes actions 2023 : les objectifs sont de poursuivre le développement notamment avec la labellisation et les mobilités douces, de finaliser la structuration du GIP et de réaliser une baisse des subventions en 2024. Plusieurs offres nouvelles et réitérées seront proposées pour cette année notamment l'exposition « Les Soieries Intimes » et une visite autonome au musée, une soirée Tahitienne et Halloween à l'Ile Chambod-Merpuis, les vendredis-viti au Château ainsi que l'inauguration de la Cuivrierie de Cerdon au printemps. Plusieurs aménagements et travaux sont prévus comme la sécurisation et vidéosurveillance du musée, la création du P5 et refonte du parking Saint-Vincent à Cerdon, des appels à projet sur l'Ile Chambod-Merpuis ainsi que le développement des mobilités douces.

Alain SICARD : « Le développement de ces offres va amener du monde mais il est nécessaire de faire attention. Les bords de la rivière de l'Ain sont assez pris à la belle saison ce qui apporte des problèmes de sécurité notamment avec les kayakistes à Pont d'Ain (400/jour). Le tourisme vert est préférable au tourisme de masse. »

Anne-Sophie SECONDI : « L'objectif du GIP est plutôt le tourisme écoresponsable. Nous resterons prudents. »

La mobilité fait partie du projet de territoire et cet axe peut profiter à l'offre touristique. Différents projets sont en cours d'étude notamment le projet pilote vélo à assistance électrique (VAE) entre les villages et sites touristiques (7 sites), les bornes de recharges solaires sur l'île Chambod et une piste cyclable entre Ambérieu et Saint-Jean-le-Vieux.



Anne-Sophie SECONDI : « Le projet VAE ressemble au système de vélos en libre-service de Lyon mais avec des vélos électriques (avec une autonomie de 50 km). Différents sites possibles ont été étudiés, il en ressort une première boucle passant par Jujurieux, Saint-Jean-le-Vieux, Boyeux-Saint-Jérôme et la cuivrierie à Cerdon. »

Christian BATAILLY : « Le projet est piloté et étudié par la société OOWI. Le prestataire prend tout en charge notamment l'entretien et la livraison. Les stations seraient solidement ancrées au sol avec une simple arrivée électrique (220V) permettant le stationnement et la recharge des vélos en toute sécurité. Les frais de fonctionnement seraient supportés par les communes qui souhaiteraient porter le projet. La mobilité est un axe important de notre projet de territoire. Ce serait l'occasion de le concrétiser. Les vélos serviraient pour les visites touristiques mais aussi pour les résidents. Dès que le projet sera mieux abouti, il vous sera présenté officiellement. »

Le travail et l'investissement du personnel du GIP sont remerciés.

➤ **Commission accessibilité : présentation du travail réalisé et perspectives par Frédéric VIOT, membre associatif et Yves PERRET, conseiller municipal de Challes la Montagne (cf. annexe)**

Yves PERRET : « Pour expliquer le sens de cette initiative d'accessibilité, un état des lieux dans les communes a commencé dès 2021, notamment à Pont d'Ain, Jujurieux, Poncin, Priay, Challes, Cerdon et St Jean le Vieux, par les membres de la commission Hervé Dalmas, Frederic Viot (expertise de personnes à mobilité réduite) ainsi que moi-même. L'état des lieux se veut constructif sans volonté de culpabiliser, de polémiquer ou de dénigrer les anomalies ou dysfonctionnements constatés afin de faire évoluer les constatations à l'appui de photos. »

Frédéric VIOT : « Une procédure de visite a été établie (départ de la mairie et déplacement aux différents ERP de la commune). Un mail est envoyé au référent handicap de la commune pour lui donner date et heure du rendez-vous. La visite se déroule avec le référent de préférence. Un compte-rendu avec photos est ensuite rédigé pour expliquer les points forts et les points faibles avec des suggestions d'améliorations. Puis il est envoyé au référent et/ou à la communauté de communes. Sur la plupart des communes, il est assez compliqué d'accéder aux ERP, aux commerçants, de se déplacer sur les trottoirs. Des améliorations non onéreuses peuvent être faites. Il est ainsi proposé de mener une réflexion sur les nouveaux projets concernant le déplacement d'une personne PMR au sens large. »

Le travail et l'implication des membres de cette commission sont remerciés.

➤ **Rapport d'observations définitives de la CRC**

Thierry DUPUIS : « Après le rapport provisoire, nous avons rencontré les magistrats en juin pour apporter nos remarques. Le rapport d'observations définitives vous a été transmis avec l'ordre du jour. Les éventuelles questions sont à envoyer par écrit à Véronique et seront rajoutées à la présentation lors d'un prochain Conseil Communautaire.

La CRC trouve que les élus se réunissent avec une certaine assiduité. Des délibérations ont été votées à la suite de ces remarques notamment le temps de travail des agents de la CCRAPC. »



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Rapporteur : Thierry DUPUIS

DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA CCRAPC AU SYNDICAT MIXTE BUCOPA

Vu l'article L-5711-1 du code général des collectivités territoriales,
 Vu les statuts des syndicats pour lesquels il convient de désigner les représentants de la communauté de communes,
 Vu la délibération du 23 juillet 2020 désignant Monsieur Gilles MAJORCZYK délégué titulaire pour représenter la Communauté de Communes Rives de l'Ain-pays du Cerdon au syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain (BUCOPA) et Monsieur Eric TEYSSIER, délégué suppléant,
 Vu la délibération du 17 novembre 2022 désignant Monsieur Eric TEYSSIER délégué titulaire pour représenter la communauté de communes au syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain (BUCOPA).

Il convient par conséquent de le remplacer et il est demandé au Conseil Communautaire de désigner un nouveau délégué suppléant pour la commune de Priay.

Le Conseil Communautaire,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 DESIGNE Madame Bérénice MACRI-FALCONNET déléguée suppléante pour représenter la communauté de communes au syndicat mixte BUCOPA.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE

Dans les communes de 5 000 habitants et plus, la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire. Celle-ci est composée, notamment, des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Par délibération le 10 septembre 2020, le Conseil Communautaire Rives de l'Ain Pays du Cerdon a procédé à la création de la commission accessibilité et à la désignation de ses membres. Quatre titulaires et quatre suppléants ont été désignés. Certains membres ont exprimé leur refus d'en faire partie.

Il s'agit donc de désigner de nouveaux membres pour remplacer ceux qui ne souhaitent pas poursuivre et intervertir un membre suppléant en titulaire selon le tableau ci-dessous :

NOM PRENOM	COMMUNE	STATUT
		TITULAIRES
Yves PERRET	CHALLES LA MONTAGNE	Conseiller municipal
Jérôme DELANNE	PRIAY	Conseiller municipal
Frédéric VIOT	PONCIN	Membre associatif
Hervé DELMAS	JUJURIEUX	Membre associatif
		SUPLEANTS
Amandine MOREAU	CHALLES LA MONTAGNE	Conseillère municipale



Aimée BADIER	PONCIN	Conseillère communautaire
Christian FOURNIER	PONCIN	Conseiller municipal
Armand GAC	NEUVILLE	Membre associatif

La commission communale dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Cette mission doit s'effectuer en coordination avec les autorités organisatrices de transports et les services publics chargés de mettre en œuvre l'aménagement de la voirie et des espaces publics.

Par ailleurs, la commission établit un rapport annuel présenté en Conseil Communautaire et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Le document est transmis au préfet, au président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH), ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
MODIFIE la composition de la commission accessibilité selon le tableau ci-dessus.

POUVOIR DU PRESIDENT A REPRESENTER LA CCRAPC DANS L'ASL ECOSPHERE INNOVATION

L'Association Syndicale Libre d'Ecosphère Innovation a été créée le 4 octobre 2022 par publication du Journal Officiel, annonce n°2278.

Les membres de cette association sont tous les propriétaires fonciers de la zone. A ce jour, la Communauté de Communes est propriétaire de l'aire d'œdionème et de la prairie fleurie, et donc membres de plein droit de cette association.

Cette association a pour objet :

- La gestion et l'entretien de certains espaces verts de la zone,
- La mise à jour de la signalétique propre à chaque entreprise sur le totem d'entrée des parcelles,
- La répartition des dépenses de gestion et d'entretien entre les membres de l'association et acquéreurs de lots, et leur recouvrement,
- La création d'éventuels éléments d'équipement nouveaux.

Le siège de cette structure est fixé au siège de la Communauté de Communes à Jujurieux.
La 1^{ère} Assemblée Générale aura lieu le 3 février 2023.

Laurence DAGUIER : « La DREAL a fait un contrôle sur la zone. Ils sont plutôt satisfaits mais des ajustements doivent être faits (mandater un écologue pour compter les espèces, améliorer les aménagements et prouver qu'il y a des animaux qui passent, inventaires des plantes, etc.) Une association départementale va être contactée. »

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Thierry DUPUIS pour représenter la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon dans l'ASL Ecosphère Innovation.



FINANCES-FISCALITE

Rapporteur : *Thierry DUPUIS*

REVERSEMENT DE LA TAXE FONCIERE DES ZA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

La loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale prévoit, aux termes de son article 29-II, en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties, la possibilité pour les communes et leurs groupements de procéder à des reversements conventionnels de fiscalité. Ainsi, en application de ces dispositions, un EPCI à FPU en charge de la création et/ou de la gestion de zones d'activités économiques (ZAE) peut conventionnellement se voir affecter tout ou partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittées par les entreprises situées dans ces zones.

Le 25/09/2018, une délibération concernant le reversement de la fiscalité communale à la communauté de communes dans le cadre des zones d'activités avait été votée par la Communauté de Communes mais elle n'a jamais été suivie d'effets car il faut une délibération concordante de la commune ou une convention qui permet la mise en œuvre de la décision.

Dans le cas présent, il s'agit de prendre une nouvelle délibération pour le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux doivent donc prendre deux délibérations distinctes. Les délibérations relatives au reversement de fiscalité devront être adoptées avant le 31 décembre 2022 pour une mise en application au 1er janvier 2023.

Le Président propose que les recettes fiscales du foncier bâti issues des zones d'activités aménagées ou étendues (ECOSPHERE INNOVATION à Pont d'Ain et Saint Jean le Vieux et ECOSPHERE PROXIMITE à Jujurieux) sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes, fassent l'objet de reversements fiscaux et financiers comme suit :

- Adopter le principe de reversement du foncier bâti de 80% de la part communale à la communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon pour les deux zones d'activités pré citées,
- Autoriser le Président à signer la convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec chaque commune concernée, et ayant délibéré de manière concordante,
- Autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération reste valable dans le temps, tant qu'elle n'est pas rapportée ou modifiée.

Thierry DUPUIS : « Cette délibération fait suite à une remarque de la Cour Régionale des Comptes dans son rapport. »

Jean-Marc JEANDEMANGE : « Beaucoup de camions passent sur notre commune, les trottoirs sont également dégradés, etc. Cela a un impact sur le budget de la commune. »



Thierry DUPUIS : « Les 20% de la taxe foncière peuvent être suffisants pour ces désagréments. Cependant, Laurence DAGUIER va se renseigner sur ces 600 camions supplémentaires/jour, un comptage devra être fait afin de comparer avec les chiffres prévisionnels de la DDT. »

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre et 1 abstention),
ADOpte le principe de reversement du foncier bâti de 80% de la part communale à la communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon pour les deux zones d'activités précitées,
AUTORISE le Président à signer la convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec chaque commune concernée, et ayant délibéré de manière concordante,
AUTORISE le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

URBANISME

Rapporteur : Thierry DUPUIS

ECOSPHERE PROXIMITE JUJURIEUX, VENTE DU 3EME LOT

Pour mémoire, par délibérations du 9 novembre 2017, du 23 septembre 2021, du 17 mars 2022 et du 29 septembre 2022, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente des lots d'écosphère proximité Jujurieux à 35 €/m², en cohérence avec l'avis des Domaines.

Par délibération, la communauté de communes a attribué :

- le 1^{er} lot à l'entreprise BDB Sécurité dont le compromis de vente a été signé le 8 juillet,
- le lot 2 à Monsieur Hervé BERGER pour la création d'un centre de contrôle technique automobile,
- le lot 3 à Monsieur Maxence COURTOIS, Terra Concept créateur d'extérieurs, pour une activité de paysagiste.

Actuellement les terrains sont exploités par le Gaec de l'Oiselon qui a déjà touché les indemnités d'éviction agricole, cette vente n'entraînera donc pas de frais supplémentaires d'éviction agricole déjà réglée à l'exploitant.

La Communauté de Communes garantit la disponibilité des réseaux à l'entrée du lot et prend en charge une entrée stabilisée ainsi que le linéaire de grillage coté route afin d'avoir une harmonie sur toute la zone.

Il est proposé de délibérer afin de reprendre la rédaction de la délibération du 29 septembre 2022 qui faisait état d'une surface de 2000 m² du présent lot 3 mis à la vente.

En effet, il conviendra pour le Conseil Communautaire de délibérer pour mettre en vente le lot n°3 au prix de 35 € HT/m² à Monsieur Maxence COURTOIS pour une surface de 2 329 m².

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE l'aliénation du lot 3 de la ZA Jujurieux désigné ci-dessus,



AUTORISE le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce lot par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

ECOSPHERE PROXIMITE JUJURIEUX, VENTE DU 4EME LOT

Pour mémoire, par délibération du 9 novembre 2017, puis du 23 septembre 2021 et du 17 mars 2022, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente des lots d'écosphère proximité Jujurieux à 35 €/m², en cohérence avec l'avis des Domaines.

Nous avons déjà précommercialisé les 3 premiers lots.

Nous avons une nouvelle demande de lot, pour une surface de 1 566 m², de Madame et Monsieur BAL, EURL Bal, pour une activité de plomberie et chauffage.

Il est proposé de délibérer pour accorder ce lot n°4 à un prix de vente de 35 € HT/m² à Madame et Monsieur BAL.

Actuellement les terrains sont exploités par le Gaec de l'Oiselon qui a déjà touché les indemnités d'éviction agricole, cette vente n'entraînera donc pas de frais supplémentaire d'éviction agricole déjà réglée à l'exploitant.

La Communauté de Communes garantit la disponibilité des réseaux à l'entrée du lot et prend en charge une entrée stabilisée ainsi que le linéaire de grillage coté route afin d'avoir une harmonie sur toute la zone.

Laurence DAGUIER : « La signature des compromis de vente du lot 3 et 4 sont prévus le 4 janvier. »

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE l'aliénation du lot 4 de la ZA Jujurieux désigné ci-dessus,
AUTORISE le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce lot par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Marché assurances** : « Le cabinet SIGMA RISK a analysé les offres pour le marché à procédure adaptée pour les prestations de service d'assurance. Quatre lots sont identifiés pour la consultation. Pour lot n°1 dommages aux Biens, aucune offre n'a été transmise. Le lot est donc infructueux. Pour les autres lots (responsabilité civile générale, protection juridique commune et flotte-automobiles et auto-missions), les sociétés qui ont été retenues sont soit plus spécialisées soit ce sont des courtiers.

➤ **Sacs jaunes** : il est nécessaire de prévenir Cynthia NOUVEAU, responsable service déchets, sur votre stock de sacs jaunes avant fin décembre pour qu'elle puisse faire une commande. »



L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil communautaire est levée à 20h00.

La secrétaire de séance,
Myriam FANGET

Le Président,
Thierry DUPUIS

- Les délibérations de la présente séance seront consultables au siège et sur le site internet de la Communauté de Communes, Rives de l'Ain - Pays du Cerdon, après transmission en Préfecture.
- La prochaine séance du Bureau Communautaire aura lieu le mercredi 18 janvier à 18h30.
- La prochaine séance du Conseil Communautaire aura lieu le jeudi 26 janvier à 18h30.





GIP CERDON VALLEE DE L'AIN

Conseil communautaire – 15 décembre 2022





1

BILAN 2022

GRANDES ACTIONS 2022





BILAN DES REGIES, FREQUENTATIONS AXES D'AMELIORATIONS



ILE CHAMBOD-MERPUIS

POSITIF

Une équipe ressoudée, une bonne ambiance
Un allongement de saison réussi (week-ends mai-juin)

Une intégration réussie au GIP
 mise en place de la « grande régie »

Une année réussie, avec un record de fréquentation en billetterie battu vs le record établi en 2020 (36194),
+ 7613 entrées, soit une augmentation de + 28% (+43 847 €)
et de +74% en boutique (+3567 €)
+2097 entrées sur Halloween,
soit une fréquentation totale de 45904 visiteurs en 2022.

Une qualité de baignade améliorée (barrière anti-algues).

AMELIORATIONS

Des problèmes de stationnement sur la parking
 >> *envisager un marquage au sol*

Un **phénomène météo** qui impacte la fréquentation.

Hébergements des saisonniers à rafraîchir



MUSEE DES SOIERIES BONNET

POSITIF

Fréquentation en **augmentation sur les individuels (juin juillet-août-septembre)** par rapport à 2019, **+38%** (+1745)

Une fréquentation globale des individuels en augmentation par rapport à 2019, **+38%** (+2537)
malgré une forte diminution des groupes, -30%

Fréquentation globale : 16 014 visiteurs
(record en 2019 : 14 087), +13%

Une équipe soudée, une bonne ambiance,
une adhésion et cohésion plus forte vs 2020

Un certain succès de la nouvelle exposition
et la programmation des « Soieries Folles »

AMELIORATIONS

Le retour des groupes qui tarde suite au covid, **-30%**

L'autonomie du parcours de visite dans l'usine

La création d'un second espace d'exposition « sain »



CUIVRERIE DE CERDON

POSITIF

Ouverture test réussie (14 jours)

Fréquentation : **2269 visiteurs**

Très bel accueil du public
aussi bien sur le parcours que
sur les démonstrations et la boutique

Aucun changement structurant, le projet est abouti

Lancement prévu en 2023
et inauguration au printemps 2023

AMELIORATIONS

Signalétique du parcours, sécurisation de certains
objets, salle Maurice Goa et salle immersive, assises...
Mais rien de structurant.

Panneau parking à l'entrée de Cerdon
Nettoyage des **panneaux obsolètes**

Parkings Saint-Vincent et P5

Offre de restauration dans le village à développer



OFFICE DU TOURISME

POSITIF

2525 entrées vendues sur des animations
268K nuitées, soit +18% vs 2019

Le déploiement du **label Accueil Vélo** sur l'ensemble du site du territoire et un travail concerté avec les acteurs

La **formation des agents** à la labélisation des sites
 Un **partenariat porteur avec AinTourisme** sur le Guide

Le succès des « **Vendredis-Viti au Château** »
 L'obtention d'une **subvention Massif du Jura**
 pour la mise en place d'un **jeu en autonomie à Poncin**

La **création de produits dérivés** (cartes postales)
 et d'un **point d'info touristique à Cerdon**

AMELIORATIONS

Une saison plus difficile sur les visites
 (baisse des groupes, ouverture tardive de la fromagerie,
 peu de réservations sur les Gorges de l'Ain).

Harmonisation de la signalétique à finaliser

La mise en place de la **charte Qualité Tourisme**
Finaliser la labélisation « Accueil vélo »

Une offre à renouveler pour les booster
Plus d'actions avec les prestataires touristiques

Le besoin de refaire un « vrai » office du tourisme





2

GRANDES ACTIONS PROPOSEES EN 2023



NOS PRIORITES

1/ Poursuivre le développement de la fréquentation des sites

- Finaliser la structuration de l'offre, notamment l'OT
- Lancement grand public de la Cuivrierie de Cerdon
- Mise en place d'animations innovantes et grand public
- Mise en place d'actions auprès des Collectivités / CE / Autocaristes / Scolaires / Entreprises

2/ S'inscrire dans le positionnement durable de la destination AIN

- Poursuivre et développer notre démarche de labélisation (Accueil Vélo, Clé Verte, Qualité Tourisme)
- Poursuivre le développement des mobilités douces

3/ Finaliser la structuration du GIP

- Réaliser une année complète avec les 4 sites en activité
- Réaliser une baisse de subvention en 2024





MUSEE DES SOIERIES

Volet 2 de l'exposition : Luxe, Mode et Intimité

- Programmation sur le thème « Les Soieries Intimes »
- Rafraîchissement du parcours permanent
- Seconde édition des « Soieries Hantées »
- Création d'une visite scénarisée

Travail à la conception de l'autonomisation du parcours de visite

- Création d'une première visite solo dans l'usine
- Projet : HistoPad
- Mise à distance à travailler avec le CD

Investissements préconisés

- Sécurisation et vidéosurveillance
- Cabines de conservation exposition (vitrines)
- Autonomisation du parcours (Histopad)



CUIVRERIE DE CERDON

Lancement grand public

- Plan de communication sur les bassins de proximité
- Inauguration avec le CD01
- Evénements autour de l'Orient (soirée, culinaire, musical, démonstrations...)
- Intervention d'artisans et MOF une fois par mois
- Création d'une édition

Mise en tourisme

- Création du P5 et refonte du Parking Saint-Vincent
- Refaire le panneau général des parkings et nettoyer la signalétique obsolète
- Mise en place du projet pilote vélo

Programmation de l'Atelier

- Mise en place d'un atelier de restauration-production intégré
- Restauration de la fontaine et du soufflet

Recrutement d'un second agent pour les démonstrations par le GIP



ILE CHAMBOD-MERPUIS

Aménagement de Chambod

- Marquage au sol du parking
- Travaux Maison de Chambod
- Appel à projet pour Hébergement Sud
- Appel à projet Accrobranches cœur de l'Île
- Nouveaux jeux aquatiques

Animations

- Lancement de saison
- Soirée tahitienne
- Mise en lumières de Chambod
- Halloween

Avec les prestataires de l'Île Chambod-Merpuis

- Journée Zéro Déchets
- Engagement des 10 engagements éco-responsables
- Labellisation Accueil Vélo



OFFICE DU TOURISME

Identification de l'office du tourisme

- Mise en place de l'office à la Cuivrierie
- Maintien des points d'infos aux Soieries et sur l'Île Chambod

Audit sur le territoire

- Envoi d'une enquête de satisfaction auprès des prestataires touristiques (en cours)

Valorisation de l'offre

- Création de clés USB avec les films territoires pour les écrans des prestataires
- Actions auprès des groupes/autocaristes/ CE et des scolaires
- Actions sur les marchés nocturnes et de l'Ain (Châtillon)
- Organisation d'une bourse aux docs
- Création d'un pack week-end vendu sur notre site (1 nuit à la Croisée des Terroirs + 1 dîner Aintimiste + 1 billet couplé Cuivrierie/Soieries + Grottes)
- Création de contenu photo et journalistique sur les prestataires touristiques



OFFICE DU TOURISME

Développement des mobilités douces

- Projet pilote VAE entre les villages et sites touristiques (7 sites)
- Bornes de recharges solaires sur l'Île Chambod
- Piste cyclable entre Ambérieu et Saint-Jean-le-Vieux (CCRAPC)

Actions d'intégration au positionnement tourisme durables

- Labélisation pilote Clé Verte de la Croisée des Terroirs
- Mise en place d'une charte des 10 pratiques éco-responsables chez les prestataires en place sur l'Île Chambod-Merpuis
- Journée Zéro Déchets sur l'Île Chambod

Animations

- Vendredis-Viti au Château (labelisés en 2022 Vignobles et découvertes)
- Financement d'un nouveau jeu sur la commune de Poncin
- Ouverture de la Cuivrerie pour les vacances de février



3

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES



Commission accessibilité de la communaute de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Presentation synthetique des visites de communes 2021-2022



Mode operatoire


- Etablissement d'une « procedure » de visite, principalement : Depart de la mairie et deplacement aux differents ERP de la commune (Salle des fetes, eglise, commerçants, cimetièrè...)
- Envoi d'un mail au referent handicap de la commune pour lui donner date et heure de la commune
- Visite de la commune avec le referent si present, prise de photos, petit reportage sous format presentation powerpoint avec pts forts et faibles et suggestion d'ameliorations. Celle-ci est envoyée au referent et/ou à la communauté de communes
- Communes visitées : Pont d'Ain, Jujurieux, Poncin, Priay, Challes, Cerdon (à refaire), St Jean
- Membres de la commission ayant participés aux visites : Yves Perret, Hervé Dalmas, Frederic Viot



Preamble

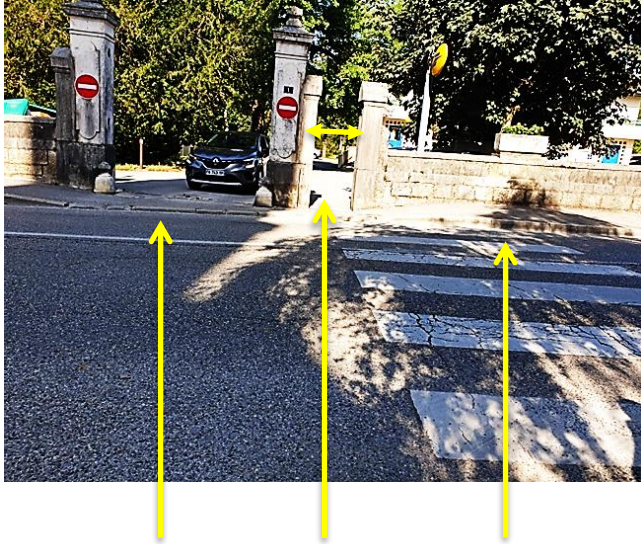
- Chaque commune visitée ayant reçue un CR de visite avec conclusion, nous avons opté lors d'une reunion de la commission pour une synthese legerement humoristique pour montrer les difficultés rencontrés pour une Personne à Mobilité Réduite (personne avec bequilles, agée, avec poussette, mal voyantes, en fauteuil, traumatismes divers ...)

Nous aurions pu prendre un ton « dramatique » ou très serieux

 Pour detendre le sujet de l'accessibilité , nous avons fait le choix de proposer donc cette presentation de façon recreative



Aller dans les ERP



Pas facile et dangereux d'aller à la poste...
 Trottoir en face du passage piéton
 Entrée piétonne trop petite
 Passage par bateaux et sortie voiture



Pour aller à la mairie, il faut mieux être droitier en montant et gaucher en sortant pour espérer éviter le muret



Aller dans les ERP



Enlèvement...
On peut se garer devant cette
salle des fêtes
Mais pas en sortir en fauteuil



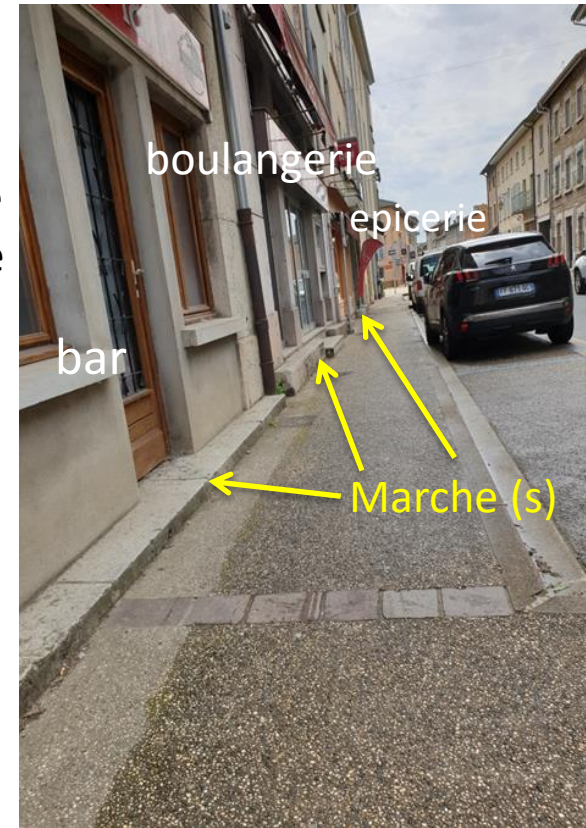
Ne pas chuter avant d'arriver à entrer dans cette maison des associations
Multiples obstacles dans la rue, devant la porte étroite ou marche...



Aller chez les commerçants



Ha...dommage, la voirie ne permet pas d'aller au magasin qui lui est accessible



Ici on ne mangera pas ni boire un verre avec les amis...



Se déplacer dans les villages

La course d'obstacles...



Haaa le beau passage, avec plan incliné, fleurs, lumières...mais pas de bande d'éveil, de bande de guidage, de marches contrastées



Trottoir inaccessible aux piétons



Si j'arrive à passer sur la voie piétonne
Je saute au bout ou je tombe...
sinon je reste sur la route



Se déplacer dans les villages...

La course d'obstacles...



Gadgetobras !!!pour appuyer sur le bouton et esperer traverser



Course d'obstacle pour passer le trou et le trottoir du passage « piéton »



Se déplacer dans les villages

La course d'obstacles...



Attention de ne pas regarder les oiseaux sinon...



Un classique

Trottoir adapté mais avec une voiture dessus
Onsaute par-dessus ou
On se fait écraser ?



Panneaux trop bas
Quelques bosses?



Conclusions

- Plusieurs points à améliorer et à prendre en compte en amont lors de travaux. Les ERP sont globalement accessibles mais la voirie pour y arriver...doit être améliorée

Marquage au sol, indiquer changement de trottoir, prévoir seuil devant passage piétons, NIDA pour allée ensablée...et faire le PAVE et ou l'Ad'AP.

Conséquence : Comment mener une réflexion globale

« Comment une PMR (sens large) peut se déplacer dans la commune pour aller dans ERP, magasins, loisirs...sans prendre de voiture et sans prendre de risque»



Et ne pas oublier hormis ces visites et CR, nous sommes là pour vous aider à trouver des solutions et représenter les usagers et habitants

